

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-481 DU 16 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Amos ELEGBE
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de
l'intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES pour
compter du 17 novembre 2001

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation du 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret N° 2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

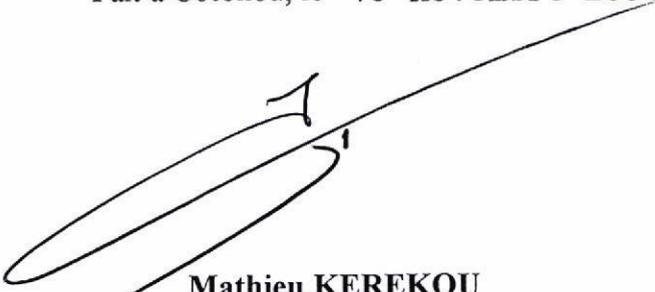
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 17 novembre 2001, Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur pendant l'absence de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 novembre 2001

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 4 - MMEH 4 -
SGG 4 - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 17